



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Direction de la Coordination et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des enquêtes publiques et de  
l'Environnement  
Affaire suivie par : Jocelyne GIRY  
Tél : 03.87.34.86.90  
E-mail : jocelyne.giry@moselle.gouv.fr

Metz, le 27 juillet 2020

**RECEPISSE DE DECLARATION N° 2020 - 57- 1262 du 27 juillet 2020  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS**

LE PREFET DE LA MOSELLE

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V - Titre IV relatif aux déchets,

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de  
déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de  
déchets,

délivre à la Société ECOSYCLING SAS  
dont le siège est situé Parcs d'Activités Nord – 95 rue des Joncs – Cellule 3 et 4 – 57455  
SEINGBOUSE  
récépissé de sa déclaration du 20 juillet 2020

relative à son activité de transport par route de déchets dangereux et non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en  
application de l'article R 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
L'Adjointe au Chef de Bureau

Lenora MARCK



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
Direction de la Coordination et  
de l'Appui Territorial**

Bureau des enquêtes publiques et de  
l'Environnement

Affaire suivie par : Jocelyne GIRY

Tél : 03.87.34.86.90

E-mail : [jocelyne.giry@moselle.gouv.fr](mailto:jocelyne.giry@moselle.gouv.fr)

Metz, le 27 juillet 2020

**RECEPISSE DE DECLARATION N° 2020-57-1263 du 27 juillet 2020  
POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE NEGOCE ET DE COURTAGE DE DECHETS**

**LE PREFET DE LA MOSELLE**

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V - Titre IV relatif aux déchets,

Vu l'arrêté interministériel du 9 septembre 1998 relatif à la composition du dossier de  
déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce et de  
courtage de déchets,

délivre à la Société ECOSYCLING SAS

dont le siège est situé Parcs d'Activités Nord – 95 rue des Joncs – Cellule 3 et ~~4~~-57455  
SEINGBOUSE

récépissé de sa déclaration du 20 juillet 2020

relative à son activité de négoce et de courtage de déchets dangereux et non dangereux.

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en  
application de l'article R 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
L'Adjointe au Chef de Bureau

Lenora MARCK